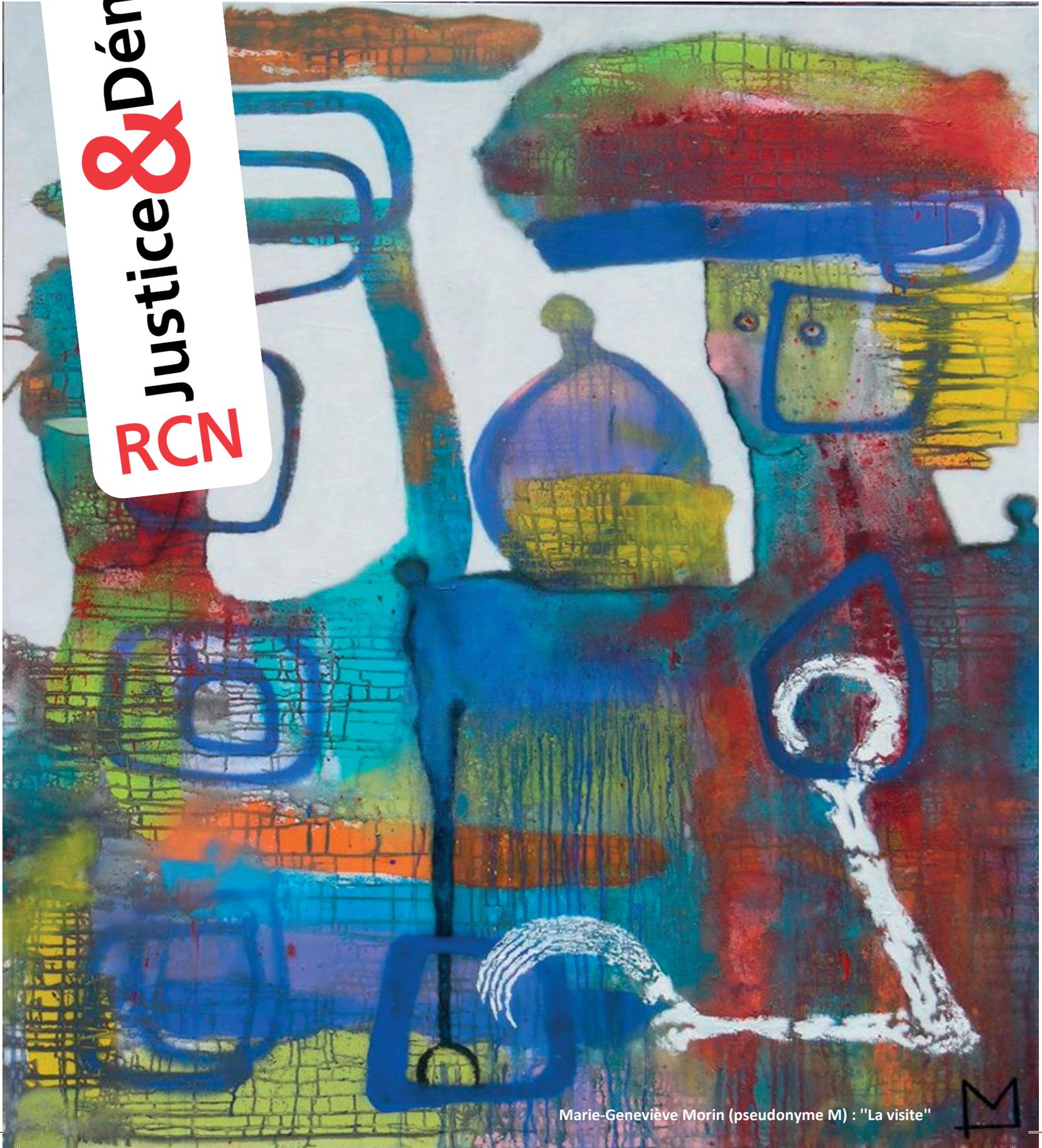


# Rapport d'activités 2015

Le Bulletin n°49 novembre 2016



Marie-Geneviève Morin (pseudonyme M) : "La visite"



# Rapport d'activités 2015

[www.rcn-ong.be](http://www.rcn-ong.be)

## Réalisation

Diane Englebert

## Editeur responsable

Martien Schotsmans

[martien.schotsmans@rcn-ong.be](mailto:martien.schotsmans@rcn-ong.be)

## Appel à contributions et suggestions

Pour toute contribution, suggestion ou remarque,  
veuillez nous contacter à l'adresse :

[bulletin@rcn-ong.be](mailto:bulletin@rcn-ong.be)

# Sommaire

03	Editorial
05	RCN Justice & Démocratie en bref
06	République du Burundi
12	République démocratique du Congo
17	République du Rwanda
22	Europe
24	Sensibilisation sur les Chambres Africaines Extraordinaires (CAE)
26	Publications
27	Rapport financier
29	Visuel du Bulletin
30	Partenaires & Bailleurs de fonds
31	Structure et équipes

Visuel 1er de couverture: Marie-Geneviève Morin (pseudonyme M)

"La visite", technique mixte 2014, 60X48 pouces

Visuel 4ème de couverture: Remise des certificats de formation, formation  
des animateurs de Bururi, 24 au 27 février 2015

©RCN J&D

## Maîtrisez-vous votre organisation ?

Au-delà des activités sur les différents terrains d'intervention, dont vous trouvez le détail dans ce Bulletin, l'année 2015 a été pour RCN Justice & Démocratie une année de développement institutionnel.

Dans le cadre de la réforme de la Coopération belge au Développement, tous les acteurs de la coopération non-gouvernementale (ACNG) - qui comprennent, outre les ONG, leurs fédérations et coupoles, les syndicats et les universités qui ont des programmes de coopération, ont dû déposer un dossier de demande d'agrément fin 2014.

Ce dossier comprenait entre autres le Plan Stratégique de RCN J&D pour les années 2017-2026 (voir l'éditorial dans le rapport annuel 2014 : « Quelle est votre stratégie pour les dix années à venir ? »), des documents démontrant l'assise sociétale de RCN J&D en Belgique (grâce au programme Europe surtout), son autonomie, son chiffre d'affaires, ses ressources humaines, etc.

Une fois ce dossier déclaré recevable, l'étape suivante s'annonçait : les ACNG ayant déposé une demande d'agrément ont été soumises à un « contrôle du système de maîtrise de l'organisation », autrement appelé « le screening ». Ce screening se basait sur un nombre de critères, dont certains sont sans doute familiers aux gestionnaires d'entreprise parmi vous : notamment la gestion financière, la gestion des processus, la gestion par résultats, la gestion des risques, la gestion du personnel.

Il fallait se préparer à ce screening.

L'année 2015 a donc été l'année de la capitalisation et du renforcement institutionnel : la préparation du screening a amené RCN J&D à un travail de fond pour vérifier ses procédures, méthodologies, outils, ainsi que les mécanismes de partage et d'amélioration à l'interne.

L'occasion de constater que de nombreuses bonnes pratiques sont déjà à l'œuvre dans l'organisation, aussi bien au

siège que dans les pays d'intervention, et aussi bien au niveau de la gestion administrative et financière qu'en termes programmatiques. L'occasion aussi de s'améliorer et de renforcer des outils importants comme les politiques genre ou de partenariat.

Le screening a finalement eu lieu en février 2016 et nous sommes heureux de vous confirmer que RCN J&D dispose maintenant d'une accréditation pour les 10 ans à venir - tout comme 103 autres ACNG belges - ce qui permet de déposer des demandes de financements pour des programmes de 5 ans.

L'exercice de réforme de la Coopération belge au Développement ne s'est pas arrêté là. Dans un souci d'harmonisation de l'aide au développement et de création de synergies et de complémentarités entre les ACNG belges, il leur a été demandé de se réunir par pays d'intervention potentielle ou par thématique afin de développer des analyses contextuelles communes (ACC).

Dans une vision prospective, et avec l'ambition de déployer ses actions dans de nouveaux contextes, RCN J&D a fait le choix de participer aux ACC d'une petite vingtaine de pays. Il s'agit d'une participation active dans les groupes de travail sur les pays d'intervention classiques de RCN J&D (RDC, Rwanda, Burundi, Belgique) et d'une participation informative à d'autres groupes.

RCN J&D avait proposé, ensemble avec Avocats Sans Frontières et quelques autres ONG, de présenter une ACC thématique sur la justice et les droits humains en Afrique subsaharienne, proposition qui n'a malheureusement pas été retenue par le groupe de liaison des coupoles, tout comme une douzaine d'autres propositions thématiques. Seule la thématique du travail décent a été retenue. RCN J&D a néanmoins assuré la coordination de groupes thématiques Gouvernance et Droits humains dans le cadre des ACC relatives au Burundi et à la RDC.

De ce processus de réflexion commune entre les ACNG sont nés des documents volumineux, comprenant une description du contexte politique, économique, social et environnemen-

# Editorial

tal de chaque pays, une description de la société civile locale, des autorités décentralisées et des pouvoirs publics et de leurs principaux partenaires financiers, un aperçu des programmes réalisés et envisagés par les différents acteurs de développement, une analyse des risques et les possibilités de synergies et de complémentarités entre acteurs belges.

Fin décembre 2015, le Ministre a approuvé toutes les ACC déposées.

En 2016, cet exercice sera suivi par le développement des cadres stratégiques communs pour ces mêmes pays, avec comme objectif d'aboutir à une plus grande collaboration entre acteurs belges. Si toute synergie et complémentarité méritent d'être encouragées, la limitation aux acteurs belges pose néanmoins des questions, comme la collaboration est plus souvent inspirée par la nature des objectifs, de l'approche ou des activités d'un acteur, plutôt que de sa « nationalité ».

L'investissement de temps de RCN J&D en 2015 dans la gestion et les analyses contextuelles, en plus des activités quotidiennes, n'empêche que la réflexion sur le positionnement de l'association dans le monde du développement (voir l'éditorial dans le rapport annuel 2014), ainsi que l'élaboration des thématiques d'intervention restent d'une importance cruciale pour l'association.

En effet, une organisation qui existe depuis plus de 20 ans ne doit pas juste démontrer qu'elle arrive à bien gérer ses fonds et ses programmes. Elle doit oser se remettre en question ; développer des approches innovantes afin de maximiser l'impact de ses actions ; occuper une place importante dans les grands débats sur le rôle de la justice dans l'accès équitable aux ressources, dans la prévention et le règlement pacifique des conflits, dans la lutte pour l'égalité genre, la lutte contre la corruption, les abus de pouvoir, la discrimination et l'exclusion et la lutte contre l'impunité des crimes, quelle que soit leur qualification juridique.

Dans un monde marqué par le risque terroriste, la hausse de l'extrémisme dans ses formes démocratiques et non-démocratiques, la répression sanglante des mouvements

d'opposition et de citoyens pacifiques, le refoulement violent et inhumain des réfugiés, il nous faut la justice, le respect des droits humains et l'Etat de droit.

Il nous faut une justice à visage humain.

**Martien Schotsmans**  
Directeur

# RCN Justice & Démocratie en bref

Créée au lendemain du génocide commis au Rwanda, RCN J&D est une ONG belge qui mène des projets de reconstruction de l'Etat de droit dans différents pays en transition ou en développement depuis 1994. Pour servir la société et les personnes, la justice doit s'adapter aux réalités et aux besoins sociaux, économiques et culturels ; permettre le dialogue et le maintien du lien social ; être accessible à tous ; instituer des normes et des pratiques positives garantissant les libertés et l'égalité devant la loi ; lutter contre l'impunité des crimes les plus graves et enfin respecter les principes de l'Etat de droit.

La mission de RCN J&D est de « Promouvoir et appuyer une Justice de Proximité et une Justice Transitionnelle, ainsi que des pratiques démocratiques dans des sociétés et des Etats en transition ou en développement, et sensibiliser le public européen à la prévention des conflits ». RCN J&D identifie le renforcement des principes et mécanismes de la justice comme vecteur essentiel pour le développement et la paix durables.

Ses actions de soutien à la reconstruction du système judiciaire s'adressent tant aux opérateurs institutionnels qu'à la société civile. A travers ses activités, RCN J&D contribue à l'institution d'une justice au service de la société et des personnes, garantissant les droits des plus vulnérables.

## Vision et mission de RCN Justice & Démocratie

*« Il ne peut y avoir de société sans justice »*

Cette vision a été traduite en grands principes d'intervention :

- Une approche basée sur les droits (« Rights based approach ») en appuyant la création et la mise en œuvre de politiques de justice conformes aux standards internationaux, aux droits humains et aux accords de paix.
- La contextualisation, de sorte que les politiques de justice doivent prendre en compte le contexte social, économique et culturel du pays en question, ainsi que les besoins et aspirations des populations.

- Une participation active des citoyens dans la justice, comme ils ne sont plus seulement des sujets passifs à qui justice est rendue, mais deviennent des acteurs engagés qui critiquent et questionnent.
- La légitimité de la justice — aussi bien des acteurs, des normes que des décisions de la justice — pour que les actions de justice soient perçues comme désirables, adaptées et appropriées.
- La pluralité des mécanismes, d'acteurs et de valeurs de la justice (ou « pluri-juridisme ») est une réalité sur le terrain, que RCN J&D prend en compte. Les mécanismes alternatifs sont considérés comme un mode valable de règlement de conflits, à condition qu'ils soient conformes aux standards des droits humains.
- La redevabilité de toute instance ou acteur de la justice, aussi bien vis-à-vis des autorités judiciaires (en interne) que vis-à-vis du public (en externe) les oblige à rendre compte de l'exercice de leur responsabilité à toutes les parties prenantes.
- L'efficacité de la justice requiert que des décisions de qualité soient rendues, mais aussi qu'elles soient acceptées par les justiciables et mises en œuvre par les différents services étatiques.

## Objectifs de RCN Justice & Démocratie

RCN Justice & Démocratie contribue à l'instauration d'une justice au service de la société et des personnes, garantissant les droits des plus vulnérables dans des Etats en transition ou en développement en vue de :

- Promouvoir et appuyer le (r)établissement de l'Etat de droit et le respect des droits humains en vue du développement durable (Justice de Proximité).
- Promouvoir et appuyer la résolution des conflits du passé en vue de la prévention de nouveaux conflits et de la consolidation d'une paix durable (Justice Transitionnelle).

# République du Burundi



## INFORMATIONS GENERALES

**Population** : 11 178 921 (Banque mondiale/2015)

**Superficie** : 27 830 km<sup>2</sup>

**Capitale** : Bujumbura

**RNB/hab.** : 260\$ (Banque mondiale/2015)

**IDH** : 0.400—184<sup>e</sup> place sur 188 ; PNUD/2015)

## Contexte

### Tensions politiques

Les progrès du Burundi vers la démocratie et la stabilité ont subi de graves revers, alors que des troubles politiques et de nombreux meurtres commis par les forces de sécurité et les groupes armés d'opposition ont paralysé le pays en 2015.

Depuis janvier 2015, la situation politique est tendue, de nouvelles restrictions ayant été imposées quant à l'espace démocratique pour l'expression d'opinions et de positions politiques opposées à celles du Gouvernement. La question de l'éligibilité du Président Nkurunziza en tant que candidat à l'élection présidentielle du parti au pouvoir, le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD), a dominé le paysage politique. Le débat se focalisait surtout sur la question de savoir si un troisième mandat pour Pierre Nkurunziza irait, oui ou non, à l'encontre des Accords de Paix d'Arusha (2000) et de la Constitution du Burundi (2005).

Malgré cette controverse, le 25 avril, le CNDD-FDD a tenu un congrès, au cours duquel il a désigné le Président Nkurunziza comme son candidat à l'élection présidentielle de 2015. À la suite de sa désignation, le Président a appelé les partis politiques, les organisations de la société civile et les médias à respecter l'ordre public. Il a également prévenu que les « fauteurs de trouble » seraient tenus responsables de leurs actes.

La candidature du Président Nkurunziza a été fortement critiquée par les dirigeants de l'opposition et les représentants d'orga-

nisations de la société civile.

Le 26 avril, ces organisations se sont unies dans le cadre de la campagne « Halte au troisième mandat » et les habitants de Bujumbura, mobilisés par ces OSC et par les partis politiques de l'opposition, ont commencé à manifester dans la capitale. Le même jour, le gouvernement avait ordonné à une station de radio privée, la Radio Publique Africaine (RPA), de suspendre ses émissions en direct, et avait suspendu les émissions diffusées sur toute l'étendue du territoire national par deux autres stations privées, Bonesha FM et Radio Isanganiro, au motif que leurs reportages constituaient une forme de participation à un soulèvement.

Les manifestations à Bujumbura ont continué pendant plusieurs semaines, et la répression a été sévère (autour de cent personnes tuées et 1.000 arrêtées pendant ces trois semaines seulement).

Le 13 mai, alors que le Président Nkurunziza participait à un sommet d'urgence de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) à Dar es-Salaam en vue d'examiner la situation politique et sécuritaire au Burundi, un groupe d'officiers supérieurs de l'armée et de la police, dirigés par le général Godefroid Niyombare, ancien Directeur du SNR, a annoncé sur les ondes de Bonesha FM qu'ils ne reconnaissaient plus le Président Nkurunziza comme Chef de l'État et que le Gouvernement avait été démis de ses fonctions. Le meneur du coup d'État a également annoncé qu'il avait mis en place un « Comité national de salut », qui aiderait à remettre le pays sur la « bonne voie » et conduirait le processus électoral.

Néanmoins, cette tentative de coup d'État a échoué après deux jours de combats en-

# République du Burundi

tre les auteurs et des soldats fidèles au Président Nkurunziza. Au même moment, les radios privées ont toutes été attaquées et leurs installations détruites. Dans les semaines qui ont suivi ces événements, beaucoup de journalistes ont dû fuir le pays.

Les tensions politiques se sont intensifiées à la suite de la tentative de coup d'État, forçant RCN J&D à évacuer une partie de son staff au Rwanda voisin et à mettre les activités temporairement au ralenti, voire à en suspendre certaines.

## Elections

Malgré ces tensions et le manque criant de légitimité du processus électoral, les élections communales, législatives et présidentielles se sont bel et bien tenues au cours des mois de juin et juillet. Le CNDD-FDD en est sorti largement vainqueur à tous les niveaux, d'autant que tous les partis concurrents se sont retirés du processus électoral du parlement. Le 20 août, Pierre Nkurunziza a été investi pour un nouveau mandat en tant que Président du Burundi.

Ce mandat avait été cautionné par un arrêt de la Cour Constitutionnelle qui disposait que Pierre Nkurunziza avait le droit de se faire élire une troisième (et dernière) fois à la présidence de son pays. Il est clair que cet arrêt était écrit sous pression politique et le vice-président de la Cour s'est enfui à l'étranger pour ne pas, contre son gré, signer l'arrêt en question.

Depuis l'investiture de Pierre Nkurunziza, le Burundi se retrouve dans une impasse politique. Celle-ci a provoqué la fuite de plus au moins 225.000 Burundais entre avril et décembre 2015 qui se sont réfugiés dans les pays voisins. En conséquence, les relations entre le Burundi et le Rwanda sont devenues très tendues, le Burundi accusant le Rwanda de soutenir des activités subversives sur son territoire. Les autres pays de la CAE n'arrivent pas à jouer un rôle d'importance dans le démêlement de l'impasse au Burundi, et il n'y a pas eu d'intervention étrangère pour stabiliser la situation au pays à l'exception de quelques dizaines de moniteurs des droits de l'homme (mission Union Africaine/ONU).

## Violences

En ce qui concerne la situation sécuritaire, le Burundi risque de basculer vers une instabilité accrue à moyen/long terme. Depuis l'élection présidentielle, plusieurs attentats et assassinats politiques ont visé des personnalités du parti au pouvoir, de l'opposition et de la société civile ou des médias. Les plus remarquables étaient l'assassinat d'Adolphe Nshimirimana, bras droit 'violent' du régime, début août, et l'attentat sur Pierre-Claver Mbonimpa, défenseur de droits de l'homme, le lendemain.

Beaucoup d'autres actes de violence se sont manifestés, tant à Bujumbura qu'à l'intérieur du pays. Il n'est plus évident de déterminer qui est derrière tous ces attentats et quel contrôle est exercé par qui. On observe, à plusieurs reprises, des faits conduisant à des divisions de position à l'intérieur de l'armée et de la police nationale. Cela mène à un climat généralisé d'incertitude et de peur. La police accuse les militants de l'opposition d'être responsables de ces attentats, alors que pour les partis d'opposition ces attentats sont utilisés pour justifier les mesures de répression dont ils font l'objet et seraient fomentés par le régime lui-même afin de légitimer son utilisation de la violence.

Il est clair également qu'il y a plusieurs factions au sein des forces de l'ordre. L'un des exemples les plus macabres de cette escalade de la violence politique sont les attaques de décembre 2015 sur trois camps militaires de la capitale et d'un camp en province. Attaques suivies par une répression aveugle et sanglante dans les quartiers protestataires de Bujumbura, causant la mort de plusieurs dizaines de civils innocents, le nombre exact restant toujours inconnu.

En même temps, si certains événements pourraient être interprétés comme des signes précurseurs d'une ethnicisation des tensions, les interprétations ne sont pas univoques<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> La libre, « Burundi : un complot révélé à l'Onu », 7 mai 2015.

RFI Afrique, « Crise au Burundi: les craintes d'une escalade ethnique et régionale », 16/08/2015.

# République du Burundi

## Crise socio-économique

La crise politique a encore aggravé une piètre situation socio-économique. L'économie du pays s'est écroulée (passant d'une croissance annuel autour de 5 % l'an à une décroissance de -6% en 2015), les bailleurs de fonds se sont massivement retirés et le budget de l'Etat a été très déficitaire, menant une inflation accrue.

Quelques 700 000 personnes sont menacées d'insécurité alimentaire et les taux de malnutrition atteignent des niveaux d'urgence. Il devient de plus en plus difficile d'importer des produits de première nécessité (médicaments et autres). Dans tout le pays, cela mène à une augmentation des besoins d'aide humanitaire, particulièrement dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la santé.

## Les interventions de RCN Justice & Démocratie

### Historique

Depuis l'ouverture de RCN J&D au Burundi (2000), les programmes mis en œuvre ont toujours poursuivi l'objectif d'améliorer l'offre et la demande de la justice, tout en contribuant à la restauration progressive d'une justice réconciliatrice et d'espaces de parole garantis par les institutions nationales.

Ainsi, outre les efforts entrepris pour le renforcement des juridictions de proximité et pour un meilleur accès au droit et aux institutions judiciaires pour les justiciables, RCN J&D s'est également impliqué dans un volet « transformation du conflit et libération de la parole » visant à tenir compte de la voix de la population burundaise dans le processus de paix et de réconciliation du pays.

En termes d'amélioration de l'offre de la justice, les activités mises en œuvre au Burundi ont, au fil des programmes, principalement visé la formation des acteurs du secteur judiciaire et le soutien aux juridictions en documentation juridique, en matériaux et en équipements. Dans cette continuité, l'équipe de RCN J&D a également réalisé d'importantes études juridi-

ques abordant des problématiques variées (foncier, justice de proximité, chaîne pénale, ...).

Ces différentes recherches, dont la qualité est reconnue, ont permis d'alimenter des réflexions au sein du secteur judiciaire, tout en impulsant une amélioration des pratiques et une réforme de la justice de proximité. Parallèlement, dans le but de renforcer la demande de la justice, les programmes de RCN J&D visent également à soutenir la société civile burundaise vers une meilleure compréhension des droits et de la manière de les défendre. Ces programmes stimulent une meilleure information du public sur ses droits ainsi que des acteurs compétents qui sont responsables de les mettre en œuvre.



Animation d'un TP pour les Présidents et Vice-présidents du TR de Gisozi, février 2015

L'année 2015 a été particulièrement difficile pour la mission Burundi, contrainte de suspendre partiellement les activités dans le courant du mois de mai jusqu'à fin juillet, du fait de la dégradation de la situation politico-sécuritaire. En août 2015, après plus de deux mois d'évacuation des expatriés, la mission a pu reprendre « normalement » ses activités. Cependant, il faut noter que l'un de ses partenaires, l'Association des Juristes Catholiques du Burundi (AJCB), a vu ses comptes gelés par décision de justice pour raison d'enquête, son coordinateur national ayant signé une pétition contre le troisième mandat et pour le respect des accords d'Arusha. Ceci a amené à la suspension, une nouvelle fois, de certaines activités.

### Les projets

En 2015, les projets en cours étaient les suivants : « **Pour une justice de proximité renforcée au Burundi** » financé par le Royaume de Belgique-DGD (Direction Générale de la coopération au Développement); « **Renforcement de la concer-**

# République du Burundi

**tation et du plaidoyer pour l'amélioration de l'accès des femmes à la justice », financé par l'Union européenne – ANE-AL (Acteurs Non Etatiques-Autorités Locales).**

Durée totale des projets : Mars 2014 - Février 2016.

Ces projets visent à améliorer l'accès, avec un focus sur les femmes, à une justice de proximité plus transparente et plus efficace. Ils se concentrent sur trois provinces : Mwaro, Muramvya, et Bururi. Pour leur mise en œuvre, RCN J&D a collaboré avec trois organisations de la société civile burundaise : l'association Dushirehamwe, l'AJCB et le Collectif des Associations et ONG de Femmes au Burundi (CAFOB).

## Pour une justice de proximité renforcée au Burundi

En ce qui concerne le premier volet du premier projet, à savoir le renforcement des capacités des acteurs de la justice de proximité et en particulier des Tribunaux de résidence, la crise burundaise n'a pas semblé porter atteinte aux capacités de fonctionnement de la justice de proximité. Cependant la fragilité financière chronique, couplée au manque de matériel adéquat, a continué de peser sur le fonctionnement quotidien des acteurs de la justice.

Le premier axe de travail visant à pallier ces carences quotidiennes, il s'est donc concentré sur les activités suivantes :

- L'organisation de **travaux pratiques au sein de 21 Tribunaux de résidence (TR)** dans les trois régions d'activité du projet. Dans l'attente de la mise en place d'un cursus de formation pour les magistrats et le personnel des Tribunaux de résidence, RCN J&D cible un accompagnement *in situ* des Tribunaux de résidence, via des travaux pratiques qui répondent aux besoins quotidiens et spécifiques de chaque juridiction tant pour les magistrats, les greffiers que pour les présidents dans leurs fonctions managériales. La clôture du projet a été l'occasion d'organiser des séances de restitutions dans l'ensemble des trois régions.
- Dans le cadre de **l'appui à la modélisation de procédures non contentieuses** dans les TR, faisant suite à l'étude conduite en 2014 et publiée en 2015, l'année 2015 a vu la publication et la traduction d'un guide sur ces pratiques conciliatrices, ainsi que des activités de sensibilisation de tous les ma-

gistrats des TR sur le sujet.

- Des actions de **concertations communales** ont été menées, visant à clarifier des notions de base du droit et à expli-



Remise des certificats de formation, formation des animateurs de Bururi, 24 au 27 février 2015

citer la répartition des compétences entre les différents acteurs de la justice de proximité au niveau local. Des réunions de suivi ont été organisées, pour faire suite à ces activités et surtout aux engagements pris lors des concertations par les acteurs de la justice présents.

Enfin, **l'appui en matériel** aux TR s'est poursuivi, en parallèle de l'achat et de la distribution d'outils de travail nécessaires au bon fonctionnement des institutions judiciaires de proximité (machines à écrire, registre, etc.). L'année 2015 a été l'occasion de mettre en place des activités de confection et de distributions de toges à destination des magistrats.

En parallèle du renforcement des acteurs de la justice de proximité, un **second volet du premier projet s'est porté sur la sensibilisation et l'information des justiciables quant à leur droits, ainsi qu'à leur participation à la justice de proximité**. Les carences logistiques et financières des institutions judiciaires burundaises s'accompagnent généralement d'un manque de connaissance par la population de ses droits.

Le renforcement des capacités des acteurs de la justice ne peut amener à la création d'un système judiciaire efficient que dans la mesure où la population est en mesure de saisir la justice pour régler ses conflits, et dispose de capacités suffisantes pour le faire.

# République du Burundi

Le capital d'information des justiciables apparaît être un pré requis du processus d'appropriation ; c'est notamment en encourageant l'ensemble de la communauté citoyenne, tant au niveau individuel que collectif, à devenir acteur du changement, qu'un cycle vertueux de développement pérenne et autonome peut s'instaurer.

Le second volet du projet a ainsi mis l'accent sur le soutien et l'appui aux organisations de la société civile actives sur le sujet, pour en faire un relais de la sensibilisation au droit et aux procédures judiciaires formelles et informelles. Les activités mises en place sur cette thématique travaillaient donc sur cette double perspective de prise de conscience de la population, et de renforcement de la société civile.

Concrètement, ce deuxième volet a porté sur :

- **Des campagnes de sensibilisation larges** au travers desquelles RCN J&D entend vulgariser et diffuser au plus grand nombre les éléments de droit les plus utiles au règlement des problèmes quotidiens. Le médium retenu pour ces campagnes a été la radio ; l'année 2015 a été l'occasion de la production de spots publicitaires, ainsi qu'une large diffusion. Celle-ci s'est opérée à l'échelle nationale sur la radio Isanganiro, ainsi que sur la radio communautaire d'un des partenaires locaux de RCN J&D, Dushirehamwe. Suite à la destruction de la radio Isanganiro en avril 2015, l'activité a été suspendue avant de continuer avec la radio scolaire, la radio Maria et la radio RIU (Dushirehamwe).



Animation de vulgarisation du droit, commune de Bukeye, Muramvya, 17 mars 2015

- **Une campagne de sensibilisation de la société civile « connais tes droits ».** L'année écoulée a été l'occasion de poursuivre les activités initiées en 2014 ; à la formation de « cadres en droit » s'est ajoutée la formation d'animateurs des organisations partenaires.

- **L'élaboration et la production d'outils écrits de vulgarisation.** Développés au cours de l'année précédente, l'une des activités de l'année 2015 a consisté en l'impression, la production et la distribution à une large échelle de ces outils. Sur base de ces derniers, des animations de campagne communale et collinaire ont été réalisées par des animateurs formés par RCN J&D à l'utilisation de ces outils. Ces derniers ont aussi été confiés aux points focaux des organisations partenaires et aux para-juristes des centres d'orientation et de conseil juridique afin d'être encore plus largement diffusés avec l'accompagnement souhaité.

- **Monitoring du fonctionnement de la justice de proximité :** à travers cette action il s'agissait d'observer et de collecter des données quantitatives et qualitatives sur le fonctionnement de la justice de proximité afin de contribuer au débat technique et politique sur cette thématique.

Cette activité est mise en œuvre avec AJCB et visait parallèlement le renforcement technique et stratégique de notre partenaire en matière de plaidoyer et de récolte de données. Un travail de compilation de toutes ces données a été confié à un consultant externe et un rapport final a été produit.

- **Fonctionnement des bureaux d'orientation et de conseils juridiques dans les trois provinces cibles :** ces bureaux, appelés centres d'écoute et d'orientation juridique, ont continué à fonctionner au cours de l'année 2015 dans les trois provinces, malgré la crise et le ralentissement de leurs activités. Le partenaire AJCB a assuré l'accompagnement des para-juristes qui pouvoient bénévolement au service d'orientation, de conseil juridique et de la médiation au sein de ces centres. Un total de 936 sessions d'écoute et d'orientation ont eu lieu en 2015.

# République du Burundi

## Renforcement de la concertation et du plaidoyer pour l'amélioration de l'accès des femmes à la justice

Ce deuxième projet, financé par l'UE sur la ligne budgétaire ANE-AL, s'est plutôt ancré sur le second volet du projet décrit ci-dessus. Le projet se concentrait sur le renforcement des capacités des organisations partenaires Dushirehamwe et CAFOB, ainsi que des associations féminines membres de ces réseaux, en particulier dans la collecte de témoignages et le plaidoyer.

Ce renforcement s'est réalisé par des formations en droit et en techniques d'animation de vulgarisation des droits pour leur staff et pour leurs animateurs locaux. Après cela, des outils de vulgarisation des droits ont été développés, qui ont été exploités pendant des discussions animées avec les populations au niveau communautaire.

Des ateliers d'analyse des résultats de ces discussions populaires, et surtout des blocages qui persistent au niveau de l'accès des femmes à la justice, ont eu lieu dans les trois provinces. Tous ces débats ont été synthétisés dans une note de plaidoyer sur une meilleure prise en compte des besoins des femmes par rapport à leur accès à la justice de proximité.



Animation théâtrale lors de la JPO de Gisozi le 23 mars 2015

Malheureusement le contexte a fait que ces résultats n'ont pu être présentés aux autorités locales que d'une seule province. Par contre, la note a été publiée sur le site web de RCN J&D et de CAFOB et pourra provoquer des débats plus profonds au moment où la situation de crise ne prévaut plus au Burundi.

### La mission en quelques chiffres

- 227 séances de travaux pratiques réalisés dans les tribunaux de résidence en 2015
- 21 activités de sensibilisation aux pratiques conciliatrices (non contentieuses) des 135 magistrats des TR
- 334 spots radios de vulgarisation du droit diffusés
- Production et distribution de 13 000 outils de vulgarisation du droit
- Animation de 60 campagnes communales et 171 campagnes collinaires
- 120 séances de monitoring des partenaires et autant de la part de RNC J&D
- 936 séances d'orientation et de conseil juridique

# République démocratique du Congo



## INFORMATIONS GÉNÉRALES

**Population :** 77 266 814

(Banque mondiale/2015)

**Superficie :** 2 345 409 km<sup>2</sup>

**Capitale :** Kinshasa

**RNB/hab. :** 410 \$ (Banque mondiale/2015)

**IDH :** 0.414—176<sup>e</sup> place sur 187 (PNUD/2015)

## Contexte

L'année 2015 a été marquée par la dégradation prononcée du contexte politique, en particulier du fait de l'absence de respect des échéances électorales.

### Prolongation du mandat de Kabila

Dès janvier, les forces de sécurité ont brutalement réprimé des manifestations à Kinshasa et dans d'autres villes du pays. Les manifestants contestaient les propositions d'amendements de la loi électorale conditionnant la tenue d'élections nationales à l'organisation d'un recensement national, ce qui signifiait prolonger le mandat du Président Kabila de plusieurs années. Plus de 40 personnes ont été tuées par balle à Kinshasa et Goma.

L'élection des gouverneurs, initialement prévue pour le 6 octobre, ayant été reportée *sine die*, le Président Kabila a nommé par décret des commissaires spéciaux et leurs adjoints, qui sont chargés d'administrer les 26 nouvelles provinces issues du découpage territorial. La plupart des partis d'opposition ont publié des déclarations pour protester contre ces nominations, qu'ils considéraient comme contraires à la Constitution.

La proposition faite par le Président Joseph Kabila de tenir un dialogue national en vue de parvenir à un consensus entre les parties intéressées au dialogue électoral a continué de susciter un débat et a révélé des divisions entre les divers acteurs politiques quant à la participation à ce dialogue. D'une part, 18 organisations de la société civile ont publié une déclaration en faveur d'un dialogue national, qualifiant celui-ci de « seul moyen de préserver la nation du

danger ». D'autre part, un groupe de sept partis politiques (le « G7 », un groupe dissident de la majorité présidentielle), exclu de la coalition au pouvoir, a publié un communiqué dans lequel il critiquait un certain nombre de mesures qu'avait prises la majorité présidentielle en vue de saboter le processus électoral. Dans ce communiqué, le G7 déclarait qu'il n'y avait aucune raison valable de tenir le dialogue proposé qui, prétendait-il, ne servirait qu'à légitimer les efforts déployés par la majorité présidentielle pour rester au pouvoir en violation de la Constitution.

### Répressions

Les tensions politiques n'ont pas épargné la société civile, qui fait également l'objet de répression et de manière de plus en plus pressante : les cas les plus emblématiques concernent les militants des mouvements pacifistes La Lucha et Filimbi qui ont fait l'objet d'arrestations, de mauvais traitements et de détentions abusives, certains étant encore détenus plus d'un an après leur arrestation sans avoir été présentés à un juge.

La presse a également été la cible de pressions, intimidations voire agressions avec 72 atteintes aux journalistes et à la liberté d'expression recensées par l'ONG Journaliste en Danger (JED). Relevons que ces atteintes touchent parfois même des journalistes de médias publics tels que la RTNC ou Radio Okapi et sont le plus souvent le fait de services étatiques.

### Contexte sécuritaire

Concernant le contexte sécuritaire, la République démocratique du Congo a encore été marquée par l'instabilité en 2015. Dans le Nord-Kivu, les Forces démocratiques alliées (ADF), qui restent mobiles et

# République démocratique du Congo

qui opèrent en petites formations, ont continué de représenter une menace pour la sécurité. Les conditions de sécurité sont restées tendues dans certaines parties du Sud-Kivu, compte tenu de l'afflux continu de réfugiés du Burundi. Les autorités congolaises sont intervenues rapidement en réponse aux incidents qui ont eu lieu, tout en suivant la situation dans les camps de réfugiés. Dans la province de l'Ituri, les Forces Armées de la République du Congo (FARDC) ont poursuivi, avec l'appui de la MONUSCO, leurs opérations contre les Forces de résistance patriotiques en Ituri (FRPI).

## Les interventions de RCN Justice & Démocratie

### Historique

En 2000, RCN J&D a démarré à Kinshasa un programme de contribution à la restauration de l'Etat de droit par un appui au système judiciaire (soutien logistique aux infrastructures, formations du personnel adaptées aux besoins prioritaires, ...) et à la société civile (vulgarisation du droit foncier, du droit des femmes et des enfants, sensibilisation aux voies de recours, ...).

Au cours de la décennie écoulée, les activités de RCN J&D en RDC se sont diversifiées pour aborder également les enjeux de la redevabilité et de la gouvernance au sein du systè-

me judiciaire, pour un meilleur respect des droits fondamentaux (notamment dans le cadre de la garde à vue). Les actions de RCN J&D ont également visé à renforcer la promotion et la protection des droits de journalistes ainsi que leur capacité à suivre les affaires judiciaires et les enjeux de la réforme du secteur de la justice. Enfin, toujours dans l'objectif d'augmenter la sécurité juridique, RCN J&D a développé des actions de prévention et de résolution des conflits fonciers.

### Les différents axes de RCN J&D:

#### Axe 1: Lutte contre les pratiques abusives des pouvoirs publics

##### A l'Est de la RDC :

##### *Gouvernance du secteur de la justice*

- A travers le programme Uhaki Safi, RCN J&D a appuyé de nombreuses réunions de concertations entre acteurs (Cadres de Concertation d'Appui à la Justice). Regroupant des acteurs variés, ces réunions ont mobilisé différentes ONG partenaires, tels que ABA, ASF, PNUD, TRIAL et RCN J&D et ont permis d'harmoniser les actions et pratiques des intervenants du secteur de la justice.
- Poursuite des **missions de contrôle interne** ainsi que des ateliers de restitution de ces contrôles, visant à faire un état des lieux des juridictions et des offices inférieurs. Les missions de la hiérarchie judiciaire vers les juridictions inférieures permettent de renforcer le contrôle et la redevabilité interne.
- Les **ateliers mixtes**, visant à développer la collaboration technique et pratique entre les différents acteurs de la chaîne judiciaire, ont permis de faire des recommandations directement aux décideurs compétents, en particulier aux procureurs de la République des parquets de grande instance et aux commandants de district de la Police nationale congolaise (PNC).

##### *Monitoring des cachots et appui à la police judiciaire*

A l'Est, dans le cadre du **soutien au monitoring des lieux de détention** un appui technique, financier et logistique aux organisations de la société civile (OSC) partenaires a été apporté. Le monitoring a également permis d'établir un recensement des lieux de détention civils et militaires, en particulier



© RCN J&D

Formation des leaders d'opinion sur les techniques de participation citoyenne aux affaires publiques, août 2015

# République démocratique du Congo

à Beni, Lubero, Walikale et Butembo, ainsi qu'à la cartographie des OSC actives en la matière.



Formation en droit foncier sur l'acquisition et la sécurisation des terres, septembre 2015

## Renforcement de compétences des acteurs judiciaires

• Poursuivants les efforts entamés depuis 2012, RCN J&D a continué à offrir des formations spécifiques aux **magistrats, greffiers, secrétaires de parquet, OPJ et agents pénitentiaires**. Ces formations ont porté sur des thèmes variés, tels que la conduite des audiences, la rédaction et la motivation des jugements, l'éthique et la déontologie, la loi organique portant organisation et fonctionnement des juridictions de l'ordre judiciaire de 2013 et le droit coutumier.

• La **fourniture d'éléments de bureautique, ainsi que de documentation**, à diverses institutions judiciaires.

• **L'organisation d'ateliers de sensibilisation ouverts** et des activités sur la justice de proximité à destination des populations locales. Cette année, ces activités de sensibilisation ont pris diverses formes : production et diffusion de spots radio, ou encore l'organisation d'une journée porte ouverte au Tri-Paix d'Irumu à Bunia.

Financement: Union européenne, Royaumes de Suède et de Belgique (Programme d'appui à la restauration de la justice à l'Est de la RDC – ParJ / Uhaki Safi, 2012-2016) pour les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri. Programme mis en œuvre en collaboration avec Avocats Sans Frontières et en partenariat avec les autorités judiciaires, les services des mi-

nistères concernés (Justice, Fonction publique, Police nationale congolaise), et les organisations de la société civile.

## A l'Ouest (Kinshasa et Kasai-Occidental)

• Des **séances de sensibilisation des acteurs de la PNC au respect des libertés fondamentales** ont été menées en complémentarité avec d'autres projets de la communauté internationale.

• A Kinshasa comme au Kasai-Occidental, RCN J&D a procédé au recensement des officiers de police judiciaire (OPJ) et agents de police judiciaire (APJ) par commissariat, transmis aux autorités.

• Plusieurs **formations des acteurs de la police judiciaire sur les mécanismes de protection des libertés fondamentales** ont été dispensées.

• Formation des OPJ et des commandants de commissariats et de sous-commissariats de Tshimbulu et Luebo (Kasai-Occidental) à l'utilisation des registres de garde à vue.

• **Soutien aux missions internes de contrôle** des cachots par la PNC.

• **L'éducation de la population des quartiers cibles aux libertés fondamentales**, a été assurée par les partenaires ; RJMP a effectué ces activités à Kananga, et SOPROP à Kinshasa.

• Des activités de soutien technique et matériel des OSC partenaires SOPROP et RJMP dans l'organisation d'un **monitoring des amigos** ont été menées. Les deux partenaires ont pu bénéficier d'une formation en gestion de cycle de projet ainsi que d'un renforcement méthodologique pour les missions de monitoring des cachots.

• Les efforts de **soutien en équipement des parquets, commissariats (et sous-commissariats)** de Kinshasa et du Kasai-Occidental et des OSC partenaires ont été maintenus sur l'année 2015. Ceux-ci ont bénéficié d'une distribution en papeterie, en matériel de bureau (pour les commissariats et les parquets) ainsi qu'un appui en documentation par la distribution

# République démocratique du Congo

du Guide des libertés fondamentales et Manuels techniques des sous-commissariats

Ces appuis sont d'une grande nécessité pour les bénéficiaires dans la mesure où ils favorisent la bonne mise en œuvre de leurs missions et renforcent le partenariat entre l'institution judiciaire, policière et RCN J&D.

Financement: Direction générale du développement du Royaume de Belgique (provinces de Kinshasa et du Kasai-Occidental).

## Axe 2 : Contribuer à la liberté d'expression

### **Poursuite et clôture du projet « Contribuer à la liberté d'expression en RDC » (2013-2015)**

Le programme « contribuer à la liberté d'expression en RDC » s'est déroulé à Kinshasa et à Goma et visait à renforcer la promotion et la protection des droits des journalistes ainsi que leur capacité à suivre les affaires judiciaires et les enjeux de la réforme du secteur de la justice.

Concrètement, l'objectif est de participer à la mise en place d'un cadre normatif pour un exercice libre de la profession de journaliste, notamment dans le traitement des questions ju-



Atelier de sensibilisation des Conseils Agricoles Ruraux de Gestion sur les techniques d'acquisition et sécurisation des terres, novembre 2015

dicaires et juridiques. RCN J&D met en œuvre ce projet en collaboration avec l'Union Congolaise des Femmes des Médias (UCOFEM) et Journalistes en Danger.

Bilan des activités :

- **Ateliers-rencontres entre les officiers de police judiciaire, les officiers du ministère public et les journalistes** ainsi que formation des journalistes sur la déontologie de la profession et sur les mécanismes d' « autoprotection ».
- Journée parlementaire sur la **dépénalisation des délits de presse**, à laquelle ont assisté une dizaine de députés.
- Publication du 2<sup>e</sup> Recueil d'articles et productions journalistiques « La Loi et Vous » compilant plus de 40 productions radios et écrites sur les droits.
- Le **blog interactif** (<http://www.libexrdc.org/>) mis en ligne au cours l'année précédente, a été l'objet de multiples contributions, et les utilisateurs y ont témoigné de la plus-value et de l'intérêt pour cet outil. Cette plateforme, qui a été créée en 2014 pour faciliter le coaching des journalistes, comporte des liens vers des textes de lois utiles, des modules de formation, ainsi que des présentations des partenaires du projet et un forum participatif.

Financement : Royaume des Pays-Bas

## Axe 3: Articulation justice formelle et informelle

Dans le cadre du programme Uhaki Safi, des formations à destination de plus de 100 notables et chefs coutumiers ont été dispensées. Mettant un accent sur la familiarisation au droit écrit, ces formations ont porté un attachement particulier aux notions de procédure civile, procédure pénale, de l'organisation et des compétences des juridictions de l'ordre judiciaire. Des ateliers ont également permis de questionner la collaboration entre les autorités coutumières et judiciaires et de mieux comprendre les rôles dévolus à chacun dans le règlement des conflits locaux.

Cependant, c'est principalement dans le cadre de la sécurisation foncière que l'articulation entre les différents types de justice est pertinente :

- RCN J&D a soutenu les partenaires locaux RJMP et COPACO (organisation paysanne) dans la sensibilisation des

# République démocratique du Congo

populations rurales au droit foncier et aux mécanismes alternatifs de règlements des conflits. Des dépliants «MARC» (méthodes alternatives de règlement des conflits) et « Sécurisation foncière » ont été imprimés en français, lingala, tshiluba et kikongo et diffusés au Kasai-occidental, au Bas-Congo, au Bandundu et à Kinshasa.

- Des formations pour les maraîchères de Kinshasa ont également permis d'élargir leurs connaissances et de les accompagner dans certaines revendications.
- Une étude sur les pratiques alternatives de règlement des conflits fonciers a été publiée.
- Dans le cadre de l'appui à la structuration du mouvement paysan, un document de capitalisation a été produit. Des rapports de restitution, qui font suite aux activités menées au cours de l'année précédente, s'inscrivant dans l'objectif du renforcement des capacités de participation citoyenne et des connaissances en droit des organisations paysannes (OP), ont été envoyés dans l'ensemble des quatre zones d'intervention.
- Des ateliers d'échanges entre organisations paysannes et autorités locales se sont tenus pour résoudre des cas concrets de conflits fonciers. Les participants ont également fait des propositions concrètes à soumettre à la Commission nationale de la réforme foncière pour la révision de l'article 389 de la loi foncière.
- Des conseils agricoles de gestion rurale ont été soutenus à travers un appui matériel et méthodologique (techniques d'acquisition et de sécurisation des terres, en gestion et résolution des conflits fonciers).



Prison de Minova, lors d'une mission d'inspection  
17 juillet 2015

Financement : Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire belge (DGD) et Union européenne ligne ANE-AL (Acteurs non étatiques – autorités locales). Projets menés en partenariat avec la Confédération Paysanne du Congo-Principal Regroupement des Paysans (COPACA-PRP) et le Forum des Amis de la Terre (FAT).

## Quelques chiffres

- 226 magistrats, 104 greffiers et 164 secrétaires de paquets de l'Est de la RDC formés
- 6 réunions de Cadre de Concertation d'Appui à la justice en 2015
- 200 participants aux ateliers mixtes, rassemblant les différents acteurs de la chaîne judiciaire
- 138 lieux de détention recensés à Beni, Lubero, Walikale et Butembo
- 67 visites de monitoring de cachots effectuées
- Plus de 1500 personnes sensibilisées au fonctionnement de la justice de proximité

# République du Rwanda



## INFORMATIONS GÉNÉRALES

**Population** : 11 609 666 (Banque Mondiale/2015)

**Superficie** : 26 338 km<sup>2</sup>

**Capitale** : Kigali

**RNB/hab.** : 700\$ (Banque Mondiale/2015)

**IDH** : 0.483—163<sup>e</sup> place sur 188 (PNUD/2014)

## Contexte

### Sur le plan politique

En 2015, le Parlement rwandais a lancé une démarche visant à modifier la Constitution rwandaise afin de permettre au Président Paul Kagame de briguer un troisième mandat en 2017. En juillet, le Parlement a reçu des pétitions de plus de 3,78 millions de personnes favorables à cette initiative et a affirmé les avoir validées. Les parlementaires ont réalisé des consultations nationales et déclaré avoir constaté qu'une grande majorité des Rwandais était favorable à un amendement de la Constitution. Fin octobre, l'Assemblée nationale a voté pour que la durée du mandat présidentiel passe de sept à cinq ans, et que le nombre de mandats se limite à deux maximum, mais tout en permettant au Président actuel de se présenter pour un troisième mandat consécutif de sept ans en 2017 (et de se présenter encore deux fois après pour des mandats de cinq ans, soit jusqu'en 2034 éventuellement).

En novembre, le Sénat a validé ces amendements qui ont été approuvés définitivement par référendum en décembre à 98% des voix. Il y a eu très peu de débat public sur ces amendements, le temps étant très court également entre la publication des modifications proposées et la tenue du référendum. Les seules critiques sur tout ce processus piloté par le parlement ont été formulées par le Parti vert démocratique du Rwanda (DGPR), parti d'opposition, qui avait ouvert une procédure devant la Cour suprême pour remettre en cause les propositions destinées à supprimer les limites applicables au mandat présidentiel.

Le 8 octobre, la Cour suprême a rejeté la requête de ce parti, faisant valoir que les amendements relatifs à la Constitution

étaient permmissibles. A part le changement au niveau des mandats présidentiels, la nouvelle constitution reprecise aussi la hiérarchie des lois, et prévoit que la Constitution et les lois organiques rwandaises prévalent sur tous les traités et accords internationaux qui ont été ratifiés par le législateur rwandais, inversant ainsi la règle qui avait prévalu jusque là.

En ce qui concerne la situation des droits de l'homme, Human Rights Watch a continué de faire état d'informations selon lesquelles des personnes auraient été détenues illégalement dans des centres de détention non officiels, y compris en détention militaire. Parmi ces détenus figureraient au moins 23 personnes mises au secret pendant plusieurs semaines en 2014 au Camp Kami, un camp militaire situé aux abords de Kigali, avant d'être jugées par un tribunal civil pour des délits d'ordre sécuritaire et une présumée collaboration avec des groupes armés. Un tribunal de Rubavu a acquitté certaines de ces personnes et ordonné leur libération en juillet 2015.

Toujours selon Human Rights Watch<sup>1</sup>, de nombreuses personnes démunies étaient détenues dans le Centre de transit de Gikondo—que le gouvernement qualifie de centre de transit ou de réhabilitation—à Kigali, y compris des travailleuses du sexe, des vendeurs des rues, des personnes sans abri, et des personnes soupçonnées d'être de petits délinquants. Selon le rapport, les détenus vivaient dans des conditions déplorable et dégradantes et étaient battus par la police ou d'autres détenus, avec le consentement ou sous les ordres des policiers. Contrairement aux années précédentes, les enfants n'étaient plus détenus dans le Centre de Gikondo, mais des adultes, hommes et femmes, s'y trouvaient tout au long de l'année 2015. Concernant les mé-

<sup>1</sup> Human Rights Watch, "Pourquoi ne pas appeler cet endroit une prison?", Détenue illégale et mauvais traitements au Centre de transit de Gikondo au Rwanda, 23 septembre 2015.

# République du Rwanda

dias au Rwanda, les lois sur les médias adoptées en février 2013 affirment le droit des journalistes aux libertés d'opinion et d'expression et instaurent l'autorégulation des médias. Il apparaît en pratique que la plupart des médias (presse écrite, radiotélévisée) continuent à être largement dominés par les opinions pro-gouvernementales. D'autre part, des journalistes estiment subir des intimidations pour avoir exprimé une opinion différente, à l'instar du président de l'organe autorégulateur des médias (RMC) qui a fui le pays en mai 2015 ; il a indiqué avoir subi des menaces, en partie pour avoir critiqué la mesure autour de la BBC (arrêt définitif des émissions de BBC Gahuza en kinyarwanda suite au reportage critique de BBC 2), mais aussi parce qu'il voulait œuvrer pour une presse indépendante et professionnelle.

Pour illustrer cette situation, voir l'exemple du président de l'organe autorégulateur des médias (RMC) qui a fui le pays en mai 2015, suite à des menaces qu'il subissait, en partie pour avoir critiqué la mesure autour de la BBC (arrêt définitif des émissions de BBC Gahuza en kinyarwanda suite au reportage critique de BBC 2), mais aussi parce qu'il voulait œuvrer pour une presse indépendante et professionnelle<sup>1</sup>.

## Procès relatifs à des questions de sécurité

En février 2015, la Haute Cour de Kigali a condamné le chanteur Kizito Mihigo à dix ans de prison pour des délits de formation d'une association de malfaiteurs, planification de meurtre et complot d'attentat contre le pouvoir établi ou le Président. Ses co-accusés, Cassien Ntamuhanga et Jean-Paul Dukuzumuremyi, respectivement journaliste à la radio Amazing Grace et militaire démobilisé, ont été condamnés à 25 ans et 30 ans de prison. Agnès Niyibizi, accusée d'avoir transporté de l'argent pour soutenir la commission des faits allégués, a été acquittée. Les quatre individus avaient été arrêtés en 2014, soupçonnés entre autres de communiquer avec des groupes de l'opposition en exil. Mihigo a été détenu dans un lieu inconnu pendant plusieurs jours en avril 2014, avant d'être formellement interrogé par la police et traduit en justice.

Le procès de trois officiers militaires —le général à la retraite Frank Rusagara, le colonel Tom Byabagamba et le sergent démobilisé François Kabayiza—, qui avait débuté en 2014, s'est poursuivi devant la Haute Cour militaire. Les prévenus

ont été accusés, entre autres, d'incitation à l'insurrection et de trouble à l'ordre public et de ternir l'image du Rwanda, accusations qui seraient liées aux contacts que ces hommes auraient entretenus avec un groupe de l'opposition. Les audiences ont été reportées plusieurs fois pour des raisons de procédure. Le procès relatif au fond de l'affaire s'est ouvert le 7 décembre 2015 et s'est soldé au début de la nouvelle année par la condamnation à 21 ans de prison pour le colonel Byabagamba, 20 ans de prison pour le général Rusagara et 5 ans de prison pour le sergent François Kabayiza.

## Justice internationale

Les activités du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), géré par les Nations Unies et créé en 1994 pour juger les personnes responsables de génocide et d'autres atteintes graves au droit humanitaire international commis en 1994, ont pris fin en décembre 2015.

Le procès de Jean-Bosco Uwinkindi, transféré devant la justice rwandaise par le TPIR, a piétiné en raison de longs retards procéduraux, plus de trois ans après qu'Uwinkindi ait regagné le Rwanda en avril 2012. Le procès de Léon Mugesera, transféré au Rwanda depuis le Canada en 2012 et accusé, entre autres, d'incitation publique au génocide, s'est achevé à Kigali. La Haute Cour devrait rendre son arrêt en avril 2016<sup>2</sup>.

Les tribunaux de plusieurs autres pays ont traité des dossiers en cours ayant trait au génocide. En janvier, une cour d'appel norvégienne a confirmé la peine de Sadi Bugingo, condamné en 2013 à 21 ans de prison pour complicité d'assassinat lors du génocide.

En octobre, un tribunal français a décidé de ne pas poursuivre le dossier - que le TPIR avait transféré à la France - du prêtre rwandais Wenceslas Munyeshyaka pour sa participation présumée au génocide, après que le pôle français en charge de traiter les crimes de guerre a déclaré en août ne pas avoir suffisamment de preuves pour l'inculper.

Le 20 juin, Emmanuel Karenzi Karake, chef des services de renseignements rwandais, a été arrêté à Londres en vertu d'un mandat d'arrêt européen délivré à la demande d'un juge espagnol. En 2008, un tribunal espagnol l'avait mis en examen avec 39 autres hauts responsables rwandais pour des

<sup>1</sup> RFI Afrique, "Médias au Rwanda: Fred Muvunyi a démissionné de la RMC", 14 mai 2015.

<sup>2</sup> Léon Mugesera a été condamné à la peine d'emprisonnement à perpétuité et a décidé de faire appel.

# République du Rwanda

crimes graves et des atteintes au droit international, certains d'entre eux remontant aux années 1990. Le 10 août, un tribunal londonien a abandonné la procédure d'extradition, car elle ne satisfaisait pas aux éléments requis par la loi britannique sur les extraditions, selon lesquels cette affaire aurait dû être passible de poursuites au Royaume-Uni à l'époque des crimes présumés, pour pouvoir faire l'objet d'une extradition.

En octobre, la Cour suprême espagnole a classé l'affaire visant Karake et d'autres agents du FPR pour une durée indéterminée à la suite d'un changement au niveau de la loi sur la compétence universelle espagnole intervenu en 2014. L'affaire n'est donc plus en cours tant que les conditions de l'exercice de la compétence, telles que la présence des accusés en Espagne, ne sont pas remplies.

## Les interventions de RCN Justice & Démocratie

L'année 2015 a été chargée pour la mission Rwanda, qui a poursuivi la mise en œuvre des projets entamés en 2013 qui couvrent 14 des 30 districts du pays, alors qu'un nouveau programme s'est mis en place. D'une part, le projet « **Amélioration de la gestion des terres par le renforcement de la prévention et de la résolution des conflits fonciers** », ILPRC en acronyme, soutenu par l'ambassade de Suède (Sida), initié en 2011, a pris fin en septembre 2015.

Celui-ci avait pour objectif de renforcer la capacité des comités de conciliation, et, en soutien au projet précédent (clôturé en décembre 2014 sur financement de ONU Femmes), d'améliorer l'accès des femmes à la terre. D'autre part, le projet « **Renforcement de la justice de proximité au Rwanda** », SPJR en acronyme, financé également par Sida et couvrant la période 2015-2018, a été inauguré et a pu lancer ses activités de préparation à partir d'août 2015.

RCN J&D travaille en partenariat avec les institutions gouvernementales et locales pour garantir une meilleure coordination des activités d'intervention. Les partenaires institutionnels sont le Ministère de la Justice, le Ministère du Genre et de la promotion de la Famille, le Conseil National des Femmes (CNF) et les autorités locales (district, secteur, cellule).



Distribution des « Kit Abunzi » à Bugasera

Pour mettre en œuvre ses activités et participer au renforcement des capacités de ses partenaires, RCN J&D collabore étroitement avec la société civile nationale. Les partenaires de la société civile en 2015 étaient les associations Avega, Imbaraga, RRP+ (dans le cadre du projet ILPRC), et Arama, Haguruka et Tubibe Amahoro (dans le cadre du projet SPJR).

### Projet: « Amélioration de la gestion des terres par le renforcement de la prévention et de la résolution des conflits fonciers » (ILPRC, 2011-2015)

Ce projet est mis en œuvre dans 14 districts du pays en veillant à la représentation de toutes les 5 provinces du pays, et poursuit deux objectifs :

- Le renforcement des capacités des comités Abunzi dans la résolution des conflits fonciers (dans 190 secteurs et 934 cellules).
- Le renforcement de l'accès des femmes à la terre et de leurs capacités à exercer et à protéger leurs droits fonciers dans 60 villages cibles.

Bilan des activités de l'année 2015 :

**34 formations des comités Abunzi** se sont tenues aux mois de janvier-février 2015, soit 28 séances ordinaires et 6 sessions additionnelles. Au final, tous les districts et 30 cellules additionnelles des districts à l'Est ont été entièrement couverts. Cette phase de formation a ainsi clôturé toutes les formations de 4 jours organisées depuis le début du projet et ont atteint 5,468 participants dont 4,398 Abunzi et 1,070 autorités locales, la représentation des femmes constituant 47.6%.

# République du Rwanda

**Participation à 28 ateliers** avec les comités Abunzi de secteur, les autorités de secteur, les agents MAJ et les juges de tribunaux de base. L'objectif de ces ateliers était de favoriser l'amélioration du travail des comités de conciliateurs, par une meilleure compréhension de leur mandat, et une reconnaissance de la légitimité de leur rôle de résolution des conflits en complémentarité avec les autres acteurs administratifs et judiciaires. Deux jours d'atelier ont ainsi été organisés dans l'ensemble des 14 districts d'intervention de RCN J&D, avec plus de 500 participants. D'autres participants exceptionnels se sont également joints aux ateliers, tels que le Président du Justice, Reconciliation, Law and Order sector (JRLO), Président du Conseil de District, le Chargé de la Bonne gouvernance, l'agent de la Police au niveau de District, le Chargé de l'enregistrement de la terre, membres des Comités de Cellule, et le Secrétaire Permanent du Joint Action Development Forum (JADF).

## Les comités Abunzi

La Constitution rwandaise de 2003 institue en son article 159 les comités de conciliateurs (ou Abunzi), destinés à fournir un cadre de conciliation obligatoire préalable à la saisine des juridictions de premier degré pour les affaires définies par la loi ; les comités Abunzi sont présents dans chaque cellule et secteur du pays et sont composés de 7 membres élus, réputés pour leur intégrité (pour l'essentiel des non juristes).

Leur rôle est d'intervenir comme médiateurs dans des conflits d'une certaine valeur, tant civils que pénaux, avant que ces conflits ne puissent être portés devant les tribunaux « classiques ». Cette loi est de nouveau en révision après une première révision intervenue en 2015. RCN J&D suit de près toute procédure de révision en vue de contribuer à l'amélioration du cadre de fonctionnement des Abunzi et du service rendu à la population.

**Les séances de formation globale** organisées au premier trimestre 2015 ont été l'occasion de poursuivre les activités initiées l'année précédente de distribution d'équipement et de kits de formations ; 1124 comités Abunzi ont ainsi bénéficié de la distribution d'un recueil de lois, du manuel Abunzi, du mini-guide Abunzi, ainsi que d'un CD de documentation. A

la suite de l'épuisement des outils distribués, et sur demande insistante des Comités Abunzi, une distribution additionnelle d'outils en faveur des comités a été réalisée : 50 528 formulaires vierges de procès-verbal (PV) de décision Abunzi de Cellule ainsi que 12 630 formulaires vierges de PV de décision Abunzi de Secteur ont été distribués. Les recherches menées par RCN J&D ont démontré que lorsque les Abunzi ont les bons outils pour remplir leur mandat, les sollicitations financières auprès des parties pour l'acquisition des outils diminuent considérablement. RCN J&D a plaidé auprès du Ministère de la Justice pour la couverture en matériels des besoins des Abunzi.



Discussion communautaire, secteur Bumbogo

**Sur l'année 2015, 188 activités de monitoring des comités Abunzi** ont été effectuées. RCN J&D a ainsi participé au monitoring effectif de 40 comités Abunzi, a été à l'initiative de 40 entretiens de suivi auprès de parties en conflit, ainsi qu'à 28 séances de coaching additionnelles et 80 entretiens de perception effectués auprès des populations. Cette activité de monitoring a été réalisée à 75 % par les OSC partenaires qui ont été renforcées par RCN J&D, et le reste par RCN J&D directement.

**Une étude intitulée « De la conciliation au Rwanda : concepts et réalités de la justice Abunzi (2011-2014) »** a été publiée en version française et anglaise. La restitution et distribution de la publication ont été effectuées dans les 14 districts d'intervention. Deux autres publications : « Le fonctionnement des comités de conciliateurs (2009-2011) » et « Le mode de gestion des conflits fonciers (2007-2009) » ont été traduites en anglais et distribuées.

# République du Rwanda

La Conférence nationale sur le fonctionnement des comités Abunzi a réuni en août 2015 70 personnes (41% de femmes). Des recommandations basées sur le suivi des Abunzi par RCN J&D ainsi que les résolutions issues des ateliers au niveau des districts ont été partagés avec les participants.

## Lancement du projet « Renforcement de la justice de proximité au Rwanda » (SPJR, 2015-2018)

Ce projet qui couvre la période 2015-2018, entend appuyer la participation citoyenne à la justice de proximité, faciliter le dialogue constructif et attirer l'attention sur les droits et les devoirs de la population au regard des lois et du fonctionnement de la justice de proximité ; il va renforcer la capacité technique et matérielle des acteurs de la justice de proximité dans cinq districts du Rwanda. Ce projet cherche à protéger le droit des femmes et des groupes vulnérables/marginalisés, en particulier sur l'aspect de l'accès à la justice.

Les six premiers mois du projet ont été l'occasion de mettre en place les premières actions nécessaires au démarrage du projet, mettant ainsi l'accent sur la planification et la préparation des activités qui seront développées sur la période 2016-2018. Au cours de cette période initiale, de nombreuses étapes clés ont été mise en œuvre pour construire les bases d'un projet réussi :

- Cette première phase a été l'occasion de recruter une partie du nouveau personnel de la mission, et en particulier les consultants.
- Le projet a été lancé au niveau des districts. Les autorités locales clés ont été informées et impliquées dans le projet, et tous ont donné des commentaires très positifs sur

### Qu'est-ce que le monitoring ?

Le monitoring des Abunzi est une activité de collecte d'une série de données observables telles que les attitudes et les comportements (la façon dont les Abunzi placent les parties en conflit), les temporalités (longueur du traitement du cas), le niveau des compétences (technique de conciliation, de recherche des faits, etc.) et le niveau de connaissance (légal, procédurale, etc.). Il s'agit donc de l'observation attentive et du rapportage de faits et de pratiques à l'aide de procédures et d'outils standardisés.



Participante a un dialogue communautaire partageant son témoignage sur l'utilisation qu'elle a faite de ses connaissances nouvellement acquises pour revendiquer ses droits

les objectifs et les méthodes de SPJR. Par conséquent, les bases d'une collaboration, essentielle pour la réussite du projet, ont été établies.

- Les kits de formation ont également été adaptés et revus pour correspondre à la Loi Organique portant sur les Abunzi de 2015. Ces outils de formations ont été assemblés, en prévision de la distribution qui a été effectuée au début de l'année 2016.
- Trois organisations partenaires de la société civile – Haguruka, Arama et Tubibe Amahoro- ont signé un protocole d'entente avec RCN J&D et ont commencé à recevoir un soutien financier et des formations dispensées par RCN J&D, dans l'optique de renforcer leurs capacités.
- Un protocole d'entente a également été signé avec le Ministère de la Justice pour toute la période de mise en œuvre du projet SPJR.
- Une enquête a été lancée pour préparer la conception d'une campagne de sensibilisation du public sur les droits humains et les procédures judiciaires (en utilisant la radio, le théâtre, les dialogues communautaires, les affiches, les dépliants, etc.).
- Une base de référence pour mesurer les changements dans le comportement des acteurs de la justice de proximité a été élaborée.

# Europe



## Programme Europe

Les enjeux posés par l'actualité que sont la multiplicité des conflits et des crimes commis contre les populations civiles, les vagues actuelles de réfugiés mais aussi la persistance des discours

de haine et la radicalisation politique et religieuse rencontrent les questions abordées dans les interventions de RCN J&D.

Les activités de ce programme s'articulent autour de deux résultats : la production et la diffusion d'outils de sensibilisation et la conduite d'activités d'éducation à la citoyenneté en créant des espaces de dialogue sur la mémoire des crimes de masse.

### La création et la diffusion d'outils de sensibilisation

Dans la continuité de la première série radiophonique qui rassemble les récits de personnes qui ont été victimes de crimes de masse, RCN Justice & Démocratie a produit 8 nouvelles émissions, réalisées par Pascaline Adamanditis. Cette nouvelle série présente les témoignages de personnes qui ont commis et participé à ces crimes dont 3 Rwandais, 3 Burundais et 2 Congolais. Jugées ou non jugées, incarcérées ou en liberté, ces personnes sont en posture d'aveu et ont accepté de transmettre leur histoire.

Ces récits invitent à une réflexion sur l'acte injuste et criminel en prenant notamment conscience de ses conséquences (exclusion sociale, prison, vengeance, traumatisme psychique, etc.) mais aussi de ses causes en nous aidant à comprendre les processus et les influences qui peuvent pousser un citoyen à participer à de telles violences. Ce travail de mémoire, envisagé comme une narration à plusieurs voix, met en évidence que la logique du crime collectif implique une chaîne de responsabilités dont chacun doit assumer sa part.

En 2015, les émissions de la première série ont été diffusées en français et en néerlandais sur 5 radios. Le choix des radios reflète la diversité des publics-cibles : trois radios associatives (Radio Centraal et Radio Mbote), deux radios univer-

sitaires (Radio Campus et RECC) et une radio privée à large audience (Bel RTL). Au total, près de 40 heures d'antenne ont été consacrées à la diffusion des émissions et à des interviews avec l'équipe du projet.

Afin de donner un meilleur rayonnement et visibilité à la problématique de la transmission des crimes internationaux trois clips vidéo et un atelier européen ont été réalisés. Ces clips présentent les enjeux de cette thématique à travers la voix de ceux qui participent au projet (équipe du projet, partenaires et bénéficiaires). Les clips sont accessibles sur notre site internet en français, anglais et néerlandais.

En mai 2015, un atelier européen sur la thématique « *Comment gérer la concurrence, la confrontation et la confusion des mémoires ?* » a réuni 22 organisations actives dans le secteur de la mémoire de 9 pays dont certains marqués par des conflits récents (Liban, Irlande du Nord, Serbie, Pays Basque et Croatie). Suite à l'atelier, une brochure illustrée bilingue (français-anglais) a été réalisée et largement diffusée. La brochure synthétise les débats qui ont eu lieu durant l'atelier et est illustrée par des exemples de projets menés par les organisations présentes.



Séminaire européen sur les échanges de pratiques dans la transmission de la mémoire des crimes internationaux contemporains ayant comme thème: « Comment gérer la concurrence, la confrontation et la confusion des mémoires » le 18 et 19 mai 2015

## La conception d'outils didactiques et la conduite d'animations participatives

Les récits des deux séries radiophoniques appelées « *Si c'est là, c'est ici* » forment le cœur des animations participatives. Les messages transmis à partir des témoignages se déclinent autour de trois grands axes sur lesquels repose la démarche pédagogique : (1) prendre conscience de la réalité et la complexité des processus menant aux crimes de masse ; (2) encourager l'empathie historique à travers des messages habités par un vécu émotionnel et (3) découvrir des expériences citoyennes pour renforcer notre capacité à s'engager.

En 2015, 49 animations ont été réalisées auxquelles 826 personnes francophones et néerlandophones (élèves, étudiants, chercheurs, acteurs de l'éducation au développement et membres des diasporas) ont participé. En fonction du public (novice ou averti) et du contexte d'intervention, le format de l'animation a été adapté. Pour faciliter la conduite des animations auprès du public néerlandophone, la mallette pédagogique a été traduite en néerlandais et diffusée notamment dans les centres de ressources d'Annoncer la Couleur.

A destination des enseignants du secondaire, 2 ateliers ont été organisés dans le cadre de la Formation en Cours de carrière des enseignants francophones (IFC<sup>1</sup>). Cette offre a été conçue en concertation avec la CNAPD<sup>2</sup>, la commission Justice et Paix et la Croix Rouge belge francophone.



Animation à Huy le 27 mars 2015  
Maité Burnotte et Thong Hoeung Ong

Intitulée « *Indifférence et sentiment d'impuissance face aux conflits armés : sensibiliser les élèves aux principes démocratiques et aux droits humains pour éveiller la conscience solidaire et citoyenne* », cette formation permet à RCN J&D de s'inscrire plus durablement dans les processus de formation des enseignants.



### Envie d'aller plus loin?

Des extraits des séries radiophoniques, les clips vidéo ainsi que des productions audiovisuelles de RCN J&D, sont disponibles sur le site internet de RCN Justice & Démocratie: <http://www.rcn-ong.be/-Serie-radiophonique-Si-c-est-la-c-?lang=fr>

Extrait du clip vidéo réalisé en 2015: « *Si c'est là, c'est ici* »

<sup>1</sup> L'IFC est l'organisme officiel chargé d'organiser les formations interréseaux proposées dans les établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Son catalogue est disponible dans chaque école et en ligne.

<sup>2</sup> Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie.

# Chambres africaines extraordinaires

## TCHAD



### INFORMATIONS GENERALES

**Population :** 11,63 millions

**Superficie :** 1 284 000 km<sup>2</sup>

**Capitale :** N'Djamena

**RNB/hab. :** 880 \$ (banque Mondiale 2015)

**IDH :** 0,39 — 185ème sur 188 (PNUD/2014)

## Contexte

### Ouverture du procès d'Hissein Habré le 20 juillet 2015

Créées par un accord entre l'Union africaine et le Sénégal, les CAE sont chargées de connaître des crimes internationaux commis au Tchad du 7 juin 1982 au 1<sup>er</sup> décembre 1990. Intégrées à l'appareil judiciaire sénégalais elles sont composées d'une majorité de juges sénégalais.

Le 13 février 2015, après 19 mois d'enquête qui visait cinq autres personnes, la Chambre africaine extraordinaire d'instruction a renvoyé Hissein Habré en procès pour répondre d'accusations de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de torture. Le procès de l'ancien président du Tchad s'est ouvert le 20 juillet 2015 à Dakar (Sénégal). Du 7 septembre au 15 décembre 2015 s'est déroulée la phase de présentation de la preuve, 90 personnes dont 10 experts et 80 témoins et parties civiles ont été auditionnés. Les audiences de plaidoiries finales sont prévues en février et le verdict est attendu pour le 30 mai 2016<sup>1</sup>.

L'issue et la portée symbolique de ce procès sont immenses tant pour la justice internationale que pour les victimes. Les CAE constituent le premier tribunal pénal interafricain. De plus, elles jugent un ancien président africain pour des faits qui ont eu lieu pendant son exercice. L'avocate tchadienne Jacqueline Moudeïna s'exprime en ses mots : « *Il faut que l'Afrique démontre sa capacité de se prendre en charge, de juger les Africains en Afrique. Il faut que l'Afrique, qui s'élève contre les juridictions internationales, démontre sa capacité de prendre en*

*charge ses propres problèmes. Je me dis que ce test servira à tous les pays africains. [...] L'effet que nous avons toujours escompté est aussi pédagogique. Plus jamais ça. Non seulement plus jamais ça au Tchad mais plus jamais ça en Afrique ! »*. Ce procès a également une portée libératrice et salvatrice pour les victimes qui se battent depuis plus de vingt-cinq ans pour que ce procès ait lieu. Représentées par trois associations tchadiennes (AVCRP, AVCRHH et RADHT), 4.500 parties civiles se sont constituées devant les CAE.

En parallèle du procès qui s'est déroulé devant les CAE, 24 anciens agents de la Direction de la documentation et de la sécurité (DDS) ont été jugés à N'Djamena. Ce procès a abouti à la condamnation de 20 personnes, dont deux par contumace. Parmi les 20 condamnés, deux étaient concernés par les mandats d'arrêt émis par les CAE. Dans son jugement du 25 mars 2015, la cour de N'Djamena a ordonné une enquête portant sur 18 autres suspects, l'attribution de réparations financières substantielles aux victimes, la construction d'un mémorial et la transformation de l'ancien siège de la DDS en musée.

## Les interventions de RCN J&D et de ses partenaires

### Le programme de sensibilisation

En vertu de l'article 15-3 du statut des CAE, une campagne d'information et de sensibilisation sur les CAE a démarré le 20 janvier 2014. Cette campagne est conduite par un consortium international constitué de trois organisations (PAC-MAGI-RCN J&D) en coordination avec la cellule de communication des CAE. L'importance donnée à la sensibilisation aux CAE – qui y ont consacré 10 % de

<sup>1</sup> Le 30 mai 2016, la Chambre africaine extraordinaire d'Assises a condamné Hissein Habré à une peine d'emprisonnement à perpétuité. Voir Bulletin n°48 "Le procès Habré".

# Chambres africaines extraordinaires

leur budget initial – est inégalée dans l’histoire d’une justice internationale dont l’impact reste affecté par sa distance des sociétés concernées.

Cette campagne s’est déroulée en parallèle de la période d’instruction et a couvert également le début du procès, notamment une partie des auditions des témoins. Toutefois, un glissement du calendrier d’exécution a conduit à une suspension des activités de sensibilisation en cours de procès. Afin d’éviter une rupture brutale de la sensibilisation sur les Chambres africaines extraordinaires en pleine phase de procès, le consortium a soumis une demande de financement à Radio Netherlands Worldwide (RNW) et aux Pays-Bas permettant de couvrir les activités du consortium sur la période allant du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 31 juillet 2016, soit jusqu’à la fin du procès en première instance.

Le programme a pour objectif d’informer et rendre compréhensible pour tous les publics cibles un processus judiciaire qui marque un tournant historique pour la justice pénale internationale et pour l’Afrique.

Il s’articule autour de deux objectifs :

- 1) Informer le public tchadien et sénégalais, et encourager la participation des victimes au processus ;
- 2) Etablir un dialogue sur le rôle des CAE dans la lutte contre l’impunité des crimes internationaux en Afrique et au niveau mondial.

Ces deux objectifs se déclinent en une série d’activités destinées tant au public tchadien qu’au grand public. Le consortium a ainsi constitué des relais de sensibilisation et d’information au Tchad, au Sénégal, en Afrique et dans le monde afin de resserrer le lien entre ce tribunal et ceux qu’il concerne, afin qu’ils suivent et comprennent au mieux le procès.

Les efforts ont portés sur les activités dans toutes les ré-



Débat public au Tchad , N’Djamena, 20 mars 2015

gions du pays, avec l’organisation d’ateliers destinés aux journalistes, aux organisations de la société civile (OSC), des émissions de radio et des débats publics et des journées de dialogue avec les citoyens. L’ouverture du procès en juillet 2015 a donné une visibilité accrue au projet. La fréquentation de la plateforme internet ([www.forumchambresaficaines.org](http://www.forumchambresaficaines.org)), l’illustre bien. Si en mai 2014, le nombre de visites par mois s’élevait à environ 2000, en décembre 2015, il s’élevait à plus de 22.000 par mois. Des comptes-rendus hebdomadaires du procès étaient également publiés sur le site.



Projection - Journée de dialogue direct avec les victimes au Tchad, Mongo, 30 septembre 2015

Au Tchad, les activités de sensibilisation se sont appuyées sur un réseau de coalitions d’organisations locales. Ce réseau de coalitions permet de relayer et démultiplier les informations au plus proche des populations. Pour faciliter ce travail, des supports de vulgarisation ont été produits : dépliant grand public, bande dessinée, affiche et livret de sensibilisation à l’usage des organisations de la société civile.

Bien conscient de la nécessité de l’instauration d’un dialogue international sur le rôle des CAE dans la lutte contre l’impunité des crimes internationaux, le consortium a organisé en 2015 une série de conférences universitaires. Des conférences ont ainsi été organisées dans 9 pays africains (République démocratique du Congo, République centrafricaine, Burundi, Afrique du Sud, Ouganda, Rwanda, Côte d’Ivoire, Tunisie et Cameroun) ainsi qu’une conférence internationale en Belgique. Les débats ont permis d’éclairer les enjeux et les attentes en matière de justice dans ces différents pays. A Bangui, en écho à l’annonce de la création d’une cour pénale spéciale, l’activité a connu une participation massive du monde universitaire, avec une large couverture par les médias nationaux et la présence du Ministre de la justice.

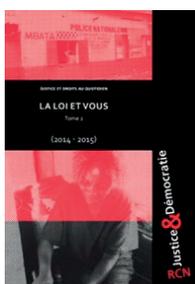
# Publications

## Janvier 2015 - Publication du document d'analyse "Concilier avant de juger". La face méconnue des pratiques judiciaires burundaises, par Dominik Kohlhagen

L'étude-diagnostic révèle tout d'abord une grande variété de pratiques conciliatrices. En phase pré-juridictionnelle, l'ensemble des tribunaux burundais proposent des séances de « doléances » aux justiciables. Ces derniers exposent alors leurs problèmes au juge afin d'obtenir son avis sur les démarches à suivre pour la résolution de leur litige. L'utilisation de pratiques conciliatrices est également possible en phase contentieuse. Le Code de procédure civile permet au juge burundais de « statuer comme amiable compositeur ». Sur ce point, l'étude souligne le manque de connaissances par le personnel judiciaire des textes légaux qui offrent des possibilités de conciliation. Enfin, en phase post-contentieuse, l'absence de véritable entente entre les parties peut donner lieu à de nouvelles négociations au moment de l'exécution du jugement pour faciliter le rétablissement du lien social ; négociations qui interviennent en dehors de tout cadre législatif, et une fois le jugement prononcé.



## Juin 2015 - Publication du Recueil de journalistes de la RDC "La loi et vous" Tome 2



Dans le cadre du projet "Contribuer à la liberté d'expression en RDC" financé par le Royaume des Pays-Bas (2014-2015), l'Union congolaise des femmes des médias (Ucofem), RCN Justice & Démocratie, et Journalistes en danger (JED) ont appuyé le travail d'une trentaine de journalistes congolais engagés, qui exercent dans des conditions très difficiles. Le présent recueil reflète leur travail remarquable. A Kinshasa et au Nord-Kivu, ils ont souhaité améliorer la qualité de leur travail de chronique juridique. A travers des articles de presse écrite et des productions radios, ils ont délivré une meilleure information à la population sur des sujets parfois techniques, parfois sensibles, mais qui sont fondamentaux pour la défense des droits au quotidien.

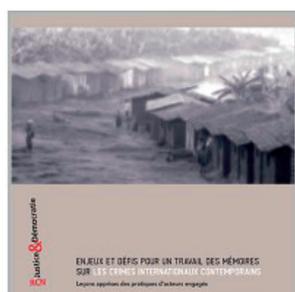
## Juin 2015 - Publication Rwanda "justice de proximité au Rwanda" vol.3 De la conciliation au Rwanda : concepts et réalités de la justice Abunzi

Créés il y a dix ans, les Komite z'Abunzi ou comités de conciliateurs, jouent actuellement un rôle central dans la résolution des conflits locaux au Rwanda. Fondés sur des pratiques de conciliation séculaires, les comités de conciliateurs constituent aujourd'hui un mécanisme pré-juridictionnel obligatoire pour régler un grand nombre de conflits, avant la saisine des tribunaux ordinaires. Pour la première fois depuis leur création, une analyse entend explorer de manière approfondie les racines historiques des comités Abunzi, ainsi que le projet politique qui sous-tend leur mandat et leur mode de fonctionnement. Le discours officiel actuel sur les comités Abunzi, ainsi que l'évolution du cadre légal, seront ainsi analysés afin de déterminer le rôle que l'on entend leur faire jouer : sont-ils censés soulager la pression exercée sur l'appareil judiciaire ordinaire, ou plutôt garantir l'accès pour tous à une justice équitable et de qualité ? Ou bien reflètent-ils un modèle politique plus complexe dans lequel le citoyen, qui rend justice, est mis à contribution dans le maintien de l'ordre social ?



## Juin 2015 - Enjeux et défis pour un travail des mémoires sur les crimes internationaux contemporains

La nouvelle brochure bilingue de RCN J&D : « Enjeux et défis pour un travail des mémoires sur les crimes internationaux contemporains. Leçons apprises des pratiques des acteurs engagés ». En mai 2015, l'équipe du Programme Europe a organisé un séminaire de réflexion et d'échange avec des participants venus du Liban, du Pays Basque, de Croatie, de Serbie, d'Irlande du Nord, etc. Ce séminaire était précédé par une rencontre en décembre 2014 avec les acteurs belges actifs dans le domaine de la mémoire sur les crimes internationaux contemporains. Cette publication présente les principaux enjeux du travail des mémoires et des recommandations qui ont émergé des débats qui se sont tenus lors de ces deux rencontres. Elle propose aussi d'accorder une place de choix aux expériences d'organisations qui sont engagées dans la mise en dialogue des mémoires, révélant les sensibilités de ce travail et la nécessité de les mettre en contexte. Quatre grandes thématiques structurent la publication : le temps, la pluralité, le dialogue et la responsabilité.



# Rapport financier

En 2015, RCN Justice & Démocratie réalise un bénéfice de 37.258EUR et un volume financier global de 5.655.601EUR, ce qui représente une augmentation de 20% par rapport à l'année précédente. Il s'agit également de la deuxième année consécutive où l'association réalise un bénéfice.

Ce bon résultat s'explique par les facteurs suivants :

- L'assemblée générale avait voté un budget 2015 presque à l'équilibre (perte de 10.000EUR) en prenant une marge de prudence conséquente sur la prévision des recettes liées aux contrats existants en raison des risques sécuritaires en RDC et au Burundi. Finalement, malgré les difficultés vécues au Burundi en cours d'année, l'association a réussi à mettre en œuvre ses projets et à honorer ses engagements.
- Un nouveau contrat avec la Suède pour le programme au Rwanda a été signé en août 2015. Il n'avait pas été inséré dans le budget voté par l'assemblée car la signature n'est intervenue qu'après l'AG. Cela a engendré une augmentation importante des dépenses (et donc des recettes) au Rwanda (+87%) par rapport aux prévisions initiales.
- L'augmentation des recettes a permis de couvrir l'augmentation des dépenses du siège qui s'explique par l'augmentation des provisions pour risques et charges ainsi que des ressources humaines (appui financier complémentaire).
- En 2015, RCN J&D a clôturé définitivement un projet ayant eu lieu entre 2011 et 2014 dont le contrat était signé en dollar et a réalisé un gain de change important (35.000EUR).

## Compte de résultat analytique

Compte de résultats analytiques					
CHARGES	2015	2014	PRODUITS	2015	2014
Réalisation des programmes	5.287.479 €	4.336.020 €	Subsides & cofinancement des programmes	5.581.058 €	4.660.175 €
Rwanda	1.316.384 €	1.528.893 €	Rwanda	1.415.675 €	1.648.142 €
Burundi	697.960 €	381.131 €	Burundi	674.799 €	395.807 €
Belgique/ Europe	224.892 €	232.756 €	Belgique/ Europe	221.948 €	245.991 €
R.D.Congo	2.909.851 €	2.033.638 €	R.D.Congo	3.101.316 €	2.180.294 €
Chambres Africaines extraordinaires	132.560 €	150.731 €	Chambres Africaines Extraordinaires	164.446 €	188.153 €
Sud-Soudan	0 €	2.426 €	Gopa	2.875 €	1.788 €
Explo	5.832 €	6.445 €			
Services généraux (siège)	325.728 €	314.746 €	Autres produits d'exploitation	9.683 €	9.610 €
Charges financières	1.403 €	-17.881 €	Produits financiers	62.074 €	12.723 €
Charges exceptionnelles	3.732 €	1.645 €	Produits exceptionnels	2.785 €	0 €
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>5.618.342 €</b>	<b>4.634.530 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>5.655.601 €</b>	<b>4.682.508 €</b>
			<b>RESULTAT</b>	<b>37.258 €</b>	<b>47.978 €</b>

Le tableau ci-dessus présente l'ensemble des charges et produits de l'association présentés par terrain d'action. Notez que les produits de l'association sont essentiellement constitués par les subsides octroyés par les bailleurs de fonds pour la mise en œuvre des projets. En 2015, ceux-ci ont atteint 5.581.058EUR, soit une augmentation de 20% par rapport à 2014. L'essentiel de ceux-ci viennent du financement des activités en République démocratique du Congo et au Rwanda, dont la proportion par rapport aux recettes totales s'élève respectivement à 54,8% et 25%.

# Rapport financier

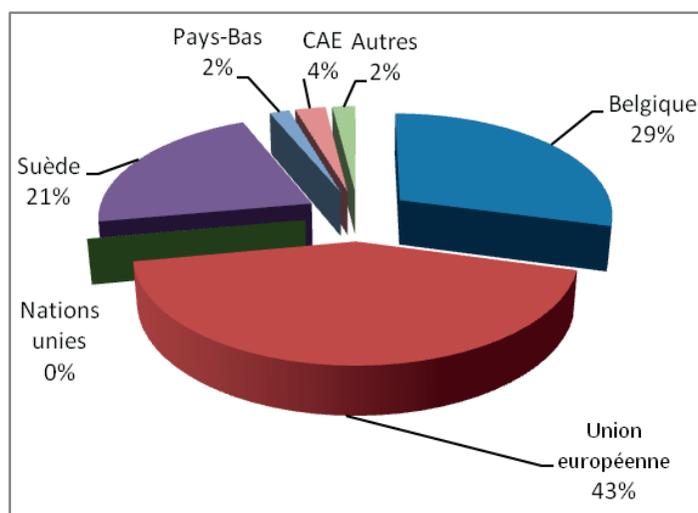
## Bilan

ACTIF	2015	2014	PASSIF	2015	2014
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>145.707 €</b>	<b>162.259 €</b>	<b>Fonds social</b>	<b>331.532 €</b>	<b>315.431 €</b>
Immobilisations incorporelles	680 €	656 €	Fonds associatifs	20.047 €	20.047 €
Immobilisations corporelles	85.699 €	112.737 €	Fonds affectés	224.557 €	187.299 €
Immobilisations financières	59.328 €	48.865 €	Bénéfice reporté (+) - Perte reportée (-)		
<b>Actifs circulants</b>	<b>1.563.363 €</b>	<b>2.628.391 €</b>	Subsides en capital	86.927 €	108.084 €
Créances à moins d'un an	1.057.641 €	668.918 €	<b>Provisions</b>	<b>120.883 €</b>	<b>89.516 €</b>
Placements de trésorerie			<b>Dettes</b>	<b>1.256.654 €</b>	<b>2.385.703 €</b>
Valeurs disponibles	466.849 €	1.867.958 €	Dettes à un an au plus	277.442 €	207.306 €
Comptes de régularisation	38.874 €	91.515 €	Comptes de régularisation	979.212 €	2.178.397 €
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1.709.070 €</b>	<b>2.790.650 €</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1.709.070 €</b>	<b>2.790.650 €</b>

La forte diminution du total bilantaire entre fin 2014 et fin 2015 s'explique par l'élément suivant. RCN J&D a moins d'argent en banque au 31/12/15 par rapport à l'année précédente à la même date, ce qui explique la diminution des valeurs disponibles dans l'actif. Si l'association a moins d'argent en banque, c'est parce que les bailleurs de fonds ont moins versé de tranches de préfinancement que l'année précédente, ce qui explique la diminution importante des comptes de régularisation au passif. Cette réduction bilantaire liée à la diminution des préfinancements et des avoirs bancaires de l'association est toutefois atténuée par deux éléments. D'abord, les créances à moins d'un an ont augmenté. Elles représentent les dépenses effectivement réalisées pour la mise en œuvre des activités mais non encore remboursées par les bailleurs à la date d'arrêt des comptes, soit le 31/12/2014. Certains bailleurs (UE, SIDA) ont en effet versé des tranches importantes début 2016. Deuxièmement, les provisions pour risques et charges ont été augmentées de 30.000EUR pour faire face aux risques liés aux litiges en cours. Les fonds affectés de l'association ont également augmenté en raison de la décision du conseil d'administration d'y transférer le bénéfice de l'année 2015.

Le budget 2016, voté par l'assemblée générale, prévoit un résultat à l'équilibre, avec un bénéfice de 2.829EUR.

## Origine des financements de nos programmes en 2015



L'Union européenne est le bailleur principal en 2015, suivi par le Royaume de Belgique et l'ambassade de Suède.

# Visuels du Bulletin

## Illustration de 1er de couverture : Marie-Geneviève Morin (pseudonyme M)



Marie-Geneviève Morin, (pseudonyme M)

Née en 1970, **Marie-Geneviève Morin** est une artiste peintre, autodidacte, ayant des origines haïtienne et québécoise.

Elle a choisi la lettre **M** comme nom d'artiste pour sa connotation au verbe aimer (aime) car dans son travail, elle ne touche qu'à ce qu'elle aime... pas de compromis pour plaire devant les matières qui l'entourent.

Sa démarche artistique se simplifie au plaisir d'explorer la matière en toute liberté afin de traduire le dialogue entre son geste et son esprit. "Je peins parce que je suis" dit-elle avec enthousiasme! On retrouve dans ses tableaux une quête d'identité qui l'habite et un langage exotique qu'elle transpose dans un univers contemporain qui lui est propre.

### INVITATION

#### Exposition des peintures

De Marie-Geneviève Morin dit **M** « Québec »  
du 1er décembre 2016 au 1er mars 2017

Commissaire d'exposition: Bers Grandsinge -  
[www.bers.me](http://www.bers.me)

#### AU CALI CLUB

Adresse: Grote Baan 234, 1620 Drogenbos

Téléphone: +32 2 377 52 88

Courriel: [info@caliclub.be](mailto:info@caliclub.be)



# Partenaires et bailleurs de fonds

## **PARTENAIRES**

### **BURUNDI**

#### **Partenaires institutionnels**

Ministère de la Justice et Garde des Sceaux, Magistrature des juridictions supérieures et inférieures, Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement, de la Reconstruction Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, Administrations locales (provinces, communes)

#### **Société civile**

Association des Juristes Catholiques du Burundi (AJCB), Collectif des Associations et ONG Féminines du Burundi (CAFOB), Association Dushirehamwe, Radio Isanganiro, Radio scolaire Nderadakura, Radios religieuses Maria et Ivyizigiro, et la Radio communautaire Ijwi ry'Umukenyenzi - RIU

### **RWANDA**

#### **Partenaires institutionnels**

Ministère de la Justice, Ministère du Genre et de la promotion de la Famille, Conseil national des Femmes (CNF), Gouvernements locaux (district, secteur, cellule)

#### **Société civile**

Arama, Haguruka, Tubibe Amahoro, Coalition Rwandaise pour l'Accès des Femmes à la Terre (CRAFT)

### **RDC**

#### **Partenaires institutionnels**

Police Nationale Congolaise, Ministère de la justice et son administration, Direction Générale des Ecoles et Formations, CDA Collaborative Learning Projects (CDA)

#### **Société civile**

SOPROP, Union Congolaise des Femmes des Médias (UCOFEM), COPACO, Journaliste en danger (JED), ASF (Avocats sans frontières), ABA, TRIAL, Confédération Paysanne du Congo-Principal Regroupement des Paysans (COPACO-PRP), Forum des amis de la Terre (FAT), RJMP

### **EUROPE**

Kazerne Dossin, Croix-Rouge de Belgique, Commission Justice & Paix, Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie (CNAPD), Cellule Démocratie ou Barbarie/Conseil de transmission de la mémoire (Fédération Wallonie Bruxelles), la Kazerne Dossin, les Territoires de la mémoire, le Centre Communautaire Laïc Juif, le GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité), les établissements

scolaires participants, les associations d'éducatrices permanentes et organisations de jeunes (Solidarité, Service Civil International et ITECO)

### **CAE**

Primum Africa Consulting (PAC)  
Cabinet MAGI, Communications, Presse et Services.  
Radio Netherlands Worldwide (RNW)

## **BAILLEURS DE FONDS**

### **Le Royaume de Belgique**

Direction Générale de coopération au Développement (DGD) du Ministère des Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement  
Fédération Wallonie-Bruxelles  
Cellule Démocratie ou barbarie de la Communauté française

### **Le Royaume de Suède**

Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA)

### **Le Royaume des Pays-Bas**

Ministère des Affaires étrangères et de coopération au développement

### **L'Union européenne**

Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH)  
Fonds Européen de Développement (FED)  
Acteurs non-étatiques et autorités locales (ANE-AL)

### **Les Nations Unies**

Fonds pour l'Égalité des Sexes - UN Women

### **Les Chambres africaines extraordinaires**

Fonds Unique mis en place pour le fonctionnement des Chambres africaines extraordinaires et partiellement par une subvention de l'Union européenne.

### **Etats-Unis d'Amérique**

US Department of State, Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs (INL)

# Structure et équipes

## Personnel au siège Bruxelles

### Direction

Direction : Martien Schotsmans

### Equipe Programmes

Responsable Programme RDC : Florence Liégeois

Responsable Programmes Burundi-Rwanda : Stefaan Calmeyn

### Equipe Administration

### Finance Logistique

Responsable AFL : Lionel Dehalu

Assistante AFL : Patricia Kela

Adjointe Finances: Stephanie Patrois

### Stagiaires & Volontaires

Michaël Pierson

Anne Reding

Fiona Ben Chekroun

Judith Franssen

Clément Hut

Zoé Dubois

Diane Englebert

## Sur les terrains

### République

### Démocratique du Congo

#### Kinshasa

Chef de mission : Emilie Venner

Coordinateur AFL : Franck Foucher

Coordinatrice de projets : Sandra Sjögren

#### Lubumbashi

Chef d'antenne : Longin Baranyizigiye

## Burundi

Chef de mission : Brian Menelet

Coordinatrice de projet : Loïse Mercier

Coordinateur AFL: Bolivar Kalubi

## Rwanda

Chef de mission : Hugo Jombwe

Coordinateur de projets : Jonathan Lea-Howarth

Responsable de projets: J. Chrysostome Rubagumya

Coordinatrice AFL : Ange Victoire Muhimpundu

Coordinateur de suivi : Jérôme Ishema

## Chambres Africaines

### Extraordinaires

Chef d'équipe et expert en communication : Franck Petit

Coordinatrice des activités : Hélène Morvan

## Conseil

### d'administration

### Président

Arnaud d'Oultremont

### Administrateurs

Pierre Herbecq, secrétaire

Véronique Lefevre, trésorier

Alexandra Vasseur

Ladislav de Coster

François-Xavier Nsanzuwera



RCN Justice & Démocratie profite de l'occasion pour remercier tous les acteurs qui soutiennent ses activités et qui contribuent à aider les populations des pays où nous intervenons :

A toutes les autorités des pays où nous sommes engagés, aux autorités belges et européennes, à l'ensemble de nos partenaires et bailleurs de fonds, à l'ensemble de notre personnel, aux volontaires et stagiaires, ainsi qu'à tous nos donateurs et lecteurs,

# Merci !

Votre soutien ici nous aide à faire la différence là-bas

TOUT DON SUPÉRIEUR A 40 EUROS EST DEDUCTIBLE FISCALEMENT

COMPTE N° 210-0421419-06 : Avec la mention « **Don** »

BIC = SWIFT : GEBABEBB

IBAN : BE85 2100.4214.1906

RCN Justice & Démocratie ASBL

Boulevard Adolphe Max, 13/17 / 1000 Bruxelles  
Tél : +32 (0) 2 347 02 70 / Fax : +32 (0) 2 347 77 99  
Mail : [info@rcn-ong.be](mailto:info@rcn-ong.be) / Site : [www.rcn-ong.be](http://www.rcn-ong.be)